

## Jobs pour les étudiants provenant d'un pays hors de l'EEE et de la Suisse



Ce billet est pour toi si tu ne proviens PAS de la Suisse ou d'un des pays suivants, membres de l'Espace économique européen: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Islande, Liechtenstein et Norvège.

Tu fais tes études en Belgique, tu es en Erasmus pour un quadrimestre et tu veux travailler en tant qu'étudiant(e) jobiste ? Gagner un peu d'argent de poche, rencontrer de nouvelles personnes, avoir une première expérience professionnelle : à quelles conditions est-ce possible pour toi en Belgique ? Quand et combien de temps ?

### Avoir un titre de séjour en règle

Si tu viens d'un pays extérieur à l'EEE, tu dois être en possession d'un titre de séjour en règle si tu veux travailler en tant que jobiste. Cela veut dire que tu dois être inscrit(e) au Registre des étrangers et avoir un certificat d'inscription à ce registre.

### Suivre un enseignement de plein exercice

Pour pouvoir travailler en Belgique, tu dois être inscrit(e) dans un établissement d'enseignement en Belgique. C'est pourquoi, si tu arrives en Belgique pour la première fois pendant les vacances d'été, tu ne pourras pas travailler car tu n'as pas encore suivi d'enseignement de plein exercice.

### Pendant l'année scolaire

Si tu veux travailler parallèlement à tes cours, il faudra que tu obtiennes un permis de travail C. Tu dois en faire la demande au Forem (si tu résides en Wallonie) ou à l'Arbeitsamt (si tu résides en Communauté germanophone). Dans la Région de Bruxelles-Capitale, tu dois t'adresser directement au Ministère (Direction de la Politique de l'Emploi et de l'Economie plurielle). Le permis C te sera délivré par l'intermédiaire de ta commune, pour autant que tu remplisses les deux conditions (séjour légal et inscription dans un établissement) et que tu ne travailles pas plus de 20 heures par semaine. Ton travail doit évidemment être compatible avec tes études. En effet, tes études restent ton activité principale. Ton permis de travail est valable un an à partir du moment où tu l'obtiens. Tu peux demander qu'il soit renouvelé, un mois avant que le précédent n'expire. Avec ce permis en main, tu

peux exercer toutes les professions salariées.

### Pendant les vacances scolaires

Pour autant que tu suives un enseignement de plein exercice auprès d'un établissement en Belgique, si tu bosses pendant les périodes de Noël, de Pâques ou l'été, tu n'as pas besoin de permis de travail !

### Une activité indépendante ?

Si le job que tu vises est une activité indépendante, tu dois obtenir une carte professionnelle délivrée par le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energies. Tu dois adresser ta demande à un guichet d'entreprises (UCM, Acerta, Securex,...). De plus, tu dois être majeur(e) (selon les lois de ton propre pays) et détenir un certificat de fréquentation scolaire.

### Un stage pendant tes études ?

Pour effectuer un stage dans le cadre de tes études, tu n'as pas besoin d'un permis de travail !

## Plus d'info

Les centres Infor Jeunes peuvent t'aider à faire ton CV et à trouver un job étudiant : [www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be).

Office des étrangers : [www.dofi.fgov.be](http://www.dofi.fgov.be).

SPF Emploi : [www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be).

Service public de Wallonie, Division de l'emploi et de la formation : <http://emploi.wallonie.be>.

Région de Bruxelles-Capitale, Direction de la Politique de l'Emploi et de l'Economie plurielle : [travail.eco@mrbc.irisnet.be](mailto:travail.eco@mrbc.irisnet.be).

En suivant ce lien, tu trouveras un guichet d'entreprises dans ta commune :

[http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie\\_entreprise/Creer/Guichets\\_entreprises\\_agrees/cherche\\_commune/#.UYIuLPWP-.I](http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Creer/Guichets_entreprises_agrees/cherche_commune/#.UYIuLPWP-.I).